



A l'intention des investisseurs professionnels en Suisse ou des investisseurs professionnels tels que définis par les lois en vigueur

Classification du fonds en vertu du Règlement européen sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers («Règlement SFDR» - Sustainable Finance Disclosure Regulation): Article 6

U ACCESS (IRL) CHEYNE ARBITRAGE UCITS

Stratégie d'arbitrage combinant une composante principale de rendement (arbitrage de fusions) et une composante dite «mixed arbitrage» qui vise, elle, à tirer profit d'opportunités d'arbitrage non liées aux fusions-acquisitions, ces deux composantes étant anticorrélées.

Points forts

- *Fonds activement géré*
- *Stratégie d'arbitrage permettant d'allier une composante principale de rendement (arbitrage de fusions) et une composante dite «mixed arbitrage» qui, elle, cherche à tirer parti d'opportunités d'arbitrage non liées aux fusions-acquisitions*
- *Profil de rendement obligataire, avec une faible corrélation aux classes d'actifs traditionnelles*
- *Fort pouvoir de diversification, indépendamment des conditions de marché*
- *Gérant de portefeuille possédant 18 ans d'expérience dans la gestion de cette stratégie*
- *Fonds UCITS, avec une liquidité journalière*

Thèse d'investissement: Proposer des sources de rendement complémentaires par rapport aux obligations traditionnelles

- Alors que nous sommes entrés dans un nouveau régime de marché, caractérisé par une hausse de l'inflation et des taux d'intérêt, il est devenu plus difficile pour les investisseurs de dégager, de manière régulière, des niveaux de revenus satisfaisants au travers d'instruments obligataires traditionnels.
- Or, ce régime de marché devrait perdurer, avec des investisseurs soumis à une volatilité accrue des taux d'intérêt, en raison notamment du nouveau cycle de hausse de taux aux Etats-Unis et en Europe, mais aussi de la fin de l'assouplissement quantitatif (QE).
- Dans ce contexte, un nombre croissant d'investisseurs recherchent des sources de rendement additionnelles au sein de leur portefeuille obligataire.
- U Access (IRL) Cheyne Arbitrage UCITS représente ainsi une alternative attrayante en termes de potentiel de rendement, avec une durée limitée; il vise en effet à profiter des opportunités d'investissement issues des différentiels créés par les événements d'entreprise (arbitrage de fusions), mais également des inefficiences spécifiques aux sociétés («mixed arbitrage»).
- Un environnement de marché volatil devrait générer des conditions de trading attractives pour cette stratégie.

Caractéristiques du fonds: Obtenir un surcroît de rendement en profitant des écarts liés aux fusions-acquisitions, ainsi que d'autres dislocations de marché

- Un portefeuille diversifié, composé de 35 à 45 actions très liquides, avec une orientation spécifique sur l'Europe
- Une approche combinant
 - l'arbitrage de fusions, une stratégie de rendement principale, qui exploite les écarts par rapport aux transactions de fusion-acquisition annoncées, et
 - le «mixed arbitrage», une stratégie de rendement «satellite», qui vise à tirer parti des inefficiences spécifiques autour d'une société donnée (p. ex. sociétés de holding, différents types de parts, cotations doubles, émissions de droits)
- Une stratégie gérée de façon à afficher un faible bêta au marché et une durée limitée
- Un fonds qui agit comme un complément à un portefeuille obligataire traditionnel, et qui vise un rendement net de 5-7% en EUR avec un budget de volatilité de 4-5%
- Un portefeuille géré selon une liste restreinte en termes de respect des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)

Equipe d'investissement - Cheyne Capital

- Une société solide et expérimentée en matière de stratégies de crédit et «event».
- L'équipe d'investissement est dirigée par Pierre di Maria, Responsable des stratégies «Event-driven»; il possède une longue expérience dans la gestion de stratégies similaires.
- L'équipe s'appuie sur les vastes ressources disponibles sur la plateforme de Cheyne.
- Une réelle capacité à limiter les ruptures de transaction.

Processus d'investissement

- Détection des transactions au travers d'un processus d'analyse propriétaire et d'un large réseau à l'externe; spécialisation par secteur et par zone géographique; identification des changements et événements structurels au sein des sociétés
- Recherche et analyse des situations; approche «contrariante»; analyse baissière approfondie; revue des «questions périphériques»; analyse des risques clés, des valorisations et des scénarios; sélection des investissements sur la base du profil de risque/rendement
- Sélection des meilleurs profils de risque/rendement sur toute la structure du capital; niveaux appropriés de calibrage, de liquidité, de couverture et de sortie; impact de la transaction sur l'ensemble du portefeuille
- Suivi de l'évolution de la transaction par rapport à la thèse d'investissement et aux hypothèses de marché; surveillance des fluctuations de prix, de la liquidité et des développements de la transaction; revue hebdomadaire de la thèse d'investissement de chaque position

Paramètres d'investissement*

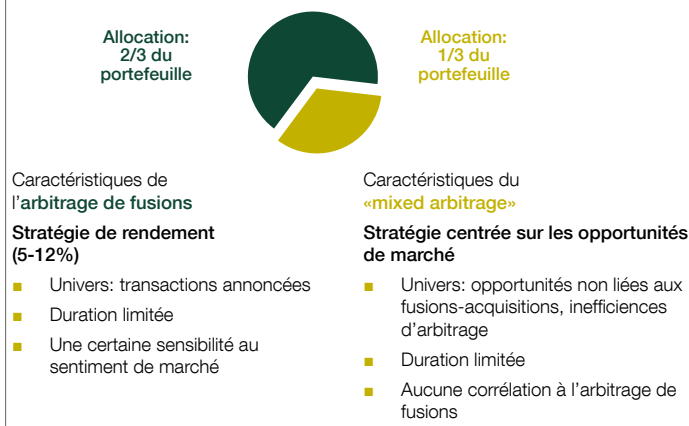
- Chaque transaction doit, pour pouvoir être considérée, générer une performance annualisée attractive, d'au moins 6%.
- Les positions sont calibrées pour limiter l'impact d'une potentielle rupture de la transaction sur la performance globale du fonds.
- Les niveaux d'entrée et de sortie sont établis au moyen d'un outil propriétaire.
- Des couvertures sont mises en place selon la structure, ou des positions (legs) «long» et «short» visant à isoler l'écart d'arbitrage.
- La capacité à liquider des positions et/ou à réduire l'exposition est primordiale.
- Le portefeuille est structuré de telle manière qu'il permette une divulgation complète des expositions.

Caractéristiques (Classe d'actions B «Clean»)

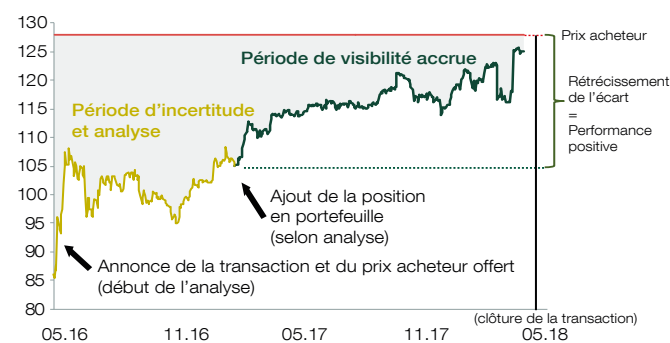
Nom	U Access (IRL) Cheyne Arbitrage UCITS	
Forme juridique	Compartiment d'U ACCESS (Ireland) UCITS P.L.C., SICAV de droit irlandais, UCITS, à compartiments multiples de type ouvert, dont la responsabilité de chaque compartiment est cloisonnée	
Devise de référence	EUR	
Classe(s) d'actions disponible(s) contre le risque de change	CHF, GBP, SEK, USD	
Valorisation	Quotidienne	
Date de lancement	30.04.2018	
Souscription/Rachat	Quotidien, avec 2 jours ouvrés de préavis	
Structure de commissions (principales classes d'actions)	1,00% de commission de gestion ¹ ; 10% de commission de performance avec HWM ² ; aucun «hurdle»	
Pays où la distribution est autorisée ³	BE, CH, DE, ES, FI, FR, IE, IT, LU, NL, SE, SG, UK	
ISIN ⁴	C EUR: IE00BDT6DM21 C USD: IE00BDT6DL14 C CHF: IE00BDT6DN38	C GBP: IE00BDT6DQ68 C SEK: IE00BDT6DP51
Ticker Bloomberg	C EUR: UAICACE ID C USD: UAICACU ID C CHF: UAICACC ID	C GBP: UAICACG ID C SEK: UAICACS ID

*Toutes les expositions de portefeuille indiquées sont telles que mesurées au moment de l'investissement, sauf mention contraire. Bien que l'UBP prévoie, d'une manière générale, de se conformer à ces expositions dans des conditions de marché normales, il s'agit d'objectifs, et non de restrictions d'investissement. L'UBP peut, sans en aviser au préalable les investisseurs, modifier ces expositions à tout moment et de telle sorte que cela lui paraisse consistant par rapport à son objectif d'investissement global en réponse aux conditions de marché ou à d'autres facteurs.

Construction de portefeuille



Exemple d'arbitrage de fusions



Les performances passées ne constituent pas une indication des résultats futurs.

Principaux risques

Marchés émergents et en voie de développement, concentration, opérationnel, liquidité, change, stratégie d'arbitrage, défaut, contrepartie et utilisation d'instruments dérivés, levier.

Veillez vous référer au prospectus pour de plus amples informations sur les risques spécifiques et significatifs relatifs au fonds. Ce fonds n'inclut aucune protection quant à la future performance de marché, et vous pourriez donc perdre tout ou partie de votre investissement. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le prospectus de ce fonds n'est pas disponible en français.

Gestionnaire de portefeuille	Cheyne Capital Management (UK) LLP
Gestionnaire d'investissement principal	Union Bancaire Privée, UBP SA
Société de gestion	Carne Global Fund Managers (Ireland) Limited
Dépositaire	BNY Mellon Trust Company (Ireland) Limited
Administrateur	BNY Mellon Fund Services (Ireland) Designated Activity Company
Réviseur	KPMG

¹Inclut les commissions du gestionnaire de portefeuille et du gestionnaire d'investissement principal.

²HWM («High Water Mark»): la valeur la plus élevée atteinte par le fonds.

³Veillez noter que, selon le pays, certaines classes d'actions peuvent ne pas être enregistrées. Les investisseurs doivent s'informer à ce sujet avant toute souscription. Les souscriptions aux classes d'actions peuvent être effectuées uniquement sur la base de la FIB/KID (Feuille d'information de base) ou du DICI/KIID (Document d'information clé pour l'investisseur) (le cas échéant), du prospectus complet du fonds, ainsi que du dernier rapport annuel audité disponible – et du dernier rapport semestriel, si publié ultérieurement. Ces documents peuvent être obtenus gratuitement auprès du siège du fonds, du distributeur général (Union Bancaire Privée, UBP SA, Genève), ou du représentant local pour le pays concerné. Les FIB/KID sont disponibles dans la langue de chaque pays dans lequel la classe d'actions est enregistrée, et sont accessibles sur le site internet de l'UBP: <https://www.ubp.com/fr/fonds>.

⁴Seules les principales classes d'actions sont mentionnées. D'autres classes d'actions sont disponibles.

Informations importantes

Le présent document marketing est fourni uniquement à titre d'information et/ou à des fins commerciales. Il doit être utilisé uniquement par ses destinataires. Il ne peut être reproduit (en totalité ou en partie), transmis, donné, envoyé ou rendu accessible d'une quelconque façon à toute autre personne sans l'autorisation écrite préalable de l'Union Bancaire Privée, UBP SA ou d'une entité du Groupe UBP (ci-après l'«UBP»). Le présent document reflète l'opinion de l'UBP à la date de son émission. Ce document est destiné uniquement aux clients professionnels en Suisse ou aux clients professionnels, ou à toute catégorie d'investisseurs équivalente, comme défini par les lois applicables en la matière (ces personnes étant toutes considérées comme des «Investisseurs éligibles»). Le présent document s'adresse uniquement aux Investisseurs éligibles; toute personne qui n'est pas un Investisseur éligible ne doit pas agir sur la base du présent document ou s'appuyer sur ce dernier. Ce document n'est pas destiné à être distribué, publié ou utilisé (en tout ou partie) dans un pays ou territoire où une telle distribution, publication ou utilisation serait illégale, et il ne s'adresse pas aux personnes ou aux entités auxquelles il serait illégal de le transmettre. En particulier, ce document ne peut être distribué aux Etats-Unis d'Amérique ni à toute personne américaine («US person») (y compris les citoyens américains résidant en dehors des Etats-Unis d'Amérique). Le présent document n'a pas été produit par les analystes financiers de l'UBP et ne peut donc être considéré comme de la recherche financière. A ce titre, il n'est aucunement soumis aux exigences relatives à l'analyse financière et à l'indépendance de la recherche en investissement. Des efforts raisonnables ont été déployés pour s'assurer que le contenu du présent document est basé sur des informations et des données obtenues auprès de sources fiables. Cependant, l'UBP n'a pas vérifié les informations issues de sources externes figurant dans le présent document et ne garantit en aucun cas leur exactitude ou leur exhaustivité. L'UBP décline toute responsabilité quelle qu'elle soit et ne formule aucune déclaration, garantie ou promesse – expresse ou implicite – quant aux informations, projections ou opinions contenues dans le présent document, ou en ce qui concerne d'éventuelles erreurs, omissions ou inexactitudes. Les informations mentionnées dans le présent document sont susceptibles d'être modifiées sans préavis. L'UBP ne s'engage aucunement à mettre à jour le présent document ou à corriger des données qui pourraient se révéler inexacts. Le présent document peut faire référence aux performances passées des stratégies d'investissement. **Les performances passées ne préjugent pas des résultats actuels ou futurs.** Les stratégies d'investissement peuvent voir leur valeur baisser ou croître. Tout investissement implique des risques, et il est possible que les investisseurs ne récupèrent pas le montant initialement investi. De plus, les données de la performance figurant dans le présent document ne tiennent pas compte des commissions et des frais perçus lors de l'émission et du remboursement des titres, ni des retenues fiscales éventuelles. Les fluctuations des taux de change peuvent faire varier, à la hausse ou à la baisse, la performance des investisseurs. Tous les énoncés mentionnés dans le présent document autres que ceux portant sur des faits historiques sont de nature prospective. Les énoncés prospectifs ne reflètent pas nécessairement les performances futures. Les projections financières figurant (le cas échéant) dans le présent document ne représentent en aucun cas des prévisions ou des budgets; elles sont fournies exclusivement à titre d'illustration et se fondent sur des anticipations et des hypothèses actuelles qui peuvent ne pas se matérialiser. Les performances réelles, les résultats, les conditions financières et les perspectives d'une stratégie d'investissement peuvent différer significativement de ceux formulés, explicitement ou implicitement, dans les énoncés prospectifs figurant dans le présent document. En effet, les performances projetées ou visées sont, par nature, soumises à des incertitudes importantes, notamment économiques et de marché, susceptibles d'avoir une incidence négative sur la performance. De plus, l'UBP n'assume aucune obligation de mettre à jour les énoncés prospectifs, que ce soit du fait de nouvelles informations, d'événements futurs ou pour toute autre raison. Le présent document ne constitue pas un conseil ou une forme de recommandation d'achat ou de vente d'un quelconque titre ou fonds. Il ne remplace pas un prospectus ou tout autre document juridique, lesquels peuvent être obtenus gratuitement auprès du siège du fonds concerné ou auprès de l'UBP. Les opinions exprimées dans les présentes ne prennent pas en considération la situation, les objectifs ou les besoins spécifiques des investisseurs. Il appartient à chaque investisseur de se forger sa propre opinion à l'égard de tout titre ou instrument financier mentionné dans ce document et d'évaluer de manière indépendante les avantages ou le caractère adéquat de tout investissement. De plus, le traitement fiscal de tout investissement dans un fonds dépend de la situation individuelle de chaque investisseur. Les investisseurs sont invités à lire attentivement les avertissements sur les risques ainsi que les réglementations énoncées dans le prospectus ou dans les autres documents juridiques, et il leur est recommandé de requérir l'avis de leurs conseillers financiers, juridiques et fiscaux. Le traitement fiscal de tout investissement dans le fonds concerné dépend de la situation individuelle de l'investisseur et peut être sujet à des modifications. Le présent document ne constitue ni une offre ni une sollicitation pour acheter, souscrire ou vendre des devises, des fonds, des produits ou des instruments financiers quels qu'ils soient, pour effectuer un investissement, ou pour participer à des stratégies de trading spécifiques dans un pays ou territoire où une telle offre ou sollicitation ne serait pas autorisée, ou à l'intention de toute personne à laquelle il serait illégal de faire une telle offre ou sollicitation. Les appels émis vers l'UBP peuvent être enregistrés, et l'UBP considère que toute personne qui l'appelle accepte l'enregistrement de la communication.

Conformément au Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (connu aussi sous le nom de «Règlement SFDR» (Sustainable Finance Disclosure Regulation)), les fonds sont tenus de publier certaines informations. Les fonds relevant du champ d'application de l'Article 6 du Règlement SFDR sont ceux considérés comme ne poursuivant pas une approche d'investissement qui promeut explicitement des caractéristiques environnementales ou sociales, ou qui a pour objectif l'investissement durable. Les investissements sous-jacents aux produits financiers concernés ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Nonobstant cette classification, les gestionnaires (Investment Managers) peuvent prendre en considération certains risques de durabilité comme présenté plus en détail dans le prospectus du/des fonds. Les fonds relevant du champ d'application de l'Article 8 ou 9 du Règlement SFDR sont ceux qui peuvent être sujets à des risques de durabilité au sens du Règlement SFDR.

Les risques de durabilité et les «principales incidences négatives» (PAI - Principal Adverse Impacts) tels que prévus par le Règlement SFDR sont décrits dans le prospectus. De plus, et sauf mention contraire, tous les fonds appliquent la Politique d'investissement responsable de l'UBP, laquelle est consultable à l'adresse <https://www.ubp.com/fr/expertises-dinvestissement/investissement-responsable>.

L'UBP s'appuie sur des informations et des données recueillies auprès de fournisseurs de données ESG externes (ci-après les «Parties ESG»). Bien que l'UBP applique un processus rigoureux s'agissant de la sélection des Parties ESG, ces données peuvent se révéler incorrectes ou incomplètes. La méthodologie ESG propriétaire et les processus de l'UBP ne prennent pas nécessairement en considération de manière appropriée les risques ESG. Ainsi, à ce jour, les données relatives aux risques de durabilité ou aux PAI peuvent ne pas être disponibles, ou ne pas être systématiquement et entièrement communiquées par les émetteurs, et elles peuvent également être incomplètes et suivre différentes méthodologies. La plupart des informations sur les facteurs ESG sont basées sur des données historiques qui peuvent ne pas refléter les futurs risques ou performances ESG en lien avec les investissements.

Bien que les Parties ESG obtiennent des informations auprès de sources qu'elles considèrent comme fiables, les Parties ESG ne garantissent pas l'originalité, la précision et/ou l'exhaustivité des données mentionnées dans le présent document. Les Parties ESG déclinent toute responsabilité, de quelque nature qu'elle soit, quant aux données mentionnées dans le présent document, et elles ne sont pas responsables des erreurs ou omissions que ce dernier pourrait contenir en lien avec les informations fournies. En outre, et sans restreindre pour autant le caractère général de ce qui précède, les Parties ESG ne sont pas responsables des dommages directs, indirects, particuliers, à caractère punitif, consécutifs ou de tout autre préjudice (y compris les pertes de profits), même si celles-ci ont été informées de la possibilité de tels préjudices ou dommages.

Toute souscription non fondée sur les derniers prospectus, FIB/KID ou DICI/KIID (le cas échéant), rapports annuels ou semestriels des fonds, ou tout autre document juridique pertinent (les «Documents juridiques des fonds») ne saurait être acceptée. Le représentant suisse est 1741 Fund Solutions AG, Burggraben 16, 9000 Saint-Gall, Suisse. L'agent payeur suisse est Tellico AG, Bahnhofstrasse 4, 6430 Schwyz, Suisse. Les Documents juridiques des fonds peuvent être obtenus gratuitement auprès de l'Union Bancaire Privée, UBP SA, 96-98, rue du Rhône, CP 1320, 1211 Genève 1, Suisse, ainsi qu'auprès du représentant suisse. Les FIB/KID sont disponibles dans la langue de chaque pays dans lequel la classe d'actions est enregistrée, et sont accessibles sur le site internet de l'UBP: <https://www.ubp.com/fr/fonds>. La version anglaise des prospectus des fonds est disponible sur www.ubp.com. La synthèse des droits de l'investisseur associés à un investissement est disponible sur carnegroup.com. La société de gestion d'un fonds peut décider de mettre un terme, ou conduire à mettre un terme, aux dispositions prises pour la commercialisation de ses organismes de placement collectif conformément à l'Article 93a de la Directive 2009/65/CE.

Le présent document est disponible dans les pays suivants:

Suisse: L'UBP est agréée et réglementée par l'Autorité de surveillance des marchés financiers (FINMA). Le siège social de l'Union Bancaire Privée, UBP SA («UBP») est sis 96-98, rue du Rhône, CP 1320, 1211 Genève 1, Suisse. ubp@ubp.com | www.ubp.com

Royaume-Uni: L'Union Bancaire Privée, UBP SA, Succursale de Londres, est agréée par l'Autorité de régulation prudentielle (Prudential Regulation Authority - PRA). Elle est également assujettie à la réglementation de l'Autorité de conduite financière (Financial Conduct Authority - FCA) et elle est soumise à certaines règles de la PRA.

France: La vente et la distribution en France sont assurées par Union Bancaire Gestion Institutionnelle (France) SAS, une société de gestion agréée et réglementée en France par l'Autorité des marchés financiers (AMF) - n° d'agrément GP98041; 116, avenue des Champs-Élysées | 75008 Paris, France | T +33 1 75 77 80 80 | Fax +33 1 44 50 16 19 | www.ubpfrance.com

Luxembourg: L'UBP exerce ses activités au Luxembourg au travers d'UBP Asset Management (Europe) S.A., une société de gestion («Management Company») régie par le Chapitre 15 de la Loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 relative aux organismes de placement collectif (la «Loi de 2010»). De plus, UBP Asset Management (Europe) S.A. agit en qualité de gestionnaire de fonds d'investissement alternatif («Alternative Investment Fund Manager», AIFM) agréé conformément à la Loi luxembourgeoise du 12 juillet 2013 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatif (la «Loi AIFM»). A ce titre, UBP Asset Management (Europe) S.A. gère des organismes de placement collectif soumis à la Partie I de la Loi de 2010, ainsi que d'autres types de fonds considérés comme des fonds d'investissement alternatif. Son bureau est situé au 287-289, route d'Arion, CP 79, 1150 Luxembourg, T +352 228 007-1, F +352 228 007 221.

Hong Kong: UBP Asset Management Asia Limited (CE N°: AOB278) (ci-après «UBP AM Asia») est autorisée par la Securities and Futures Commission (SFC) pour les activités de Type 1 (Négociation de valeurs mobilières), de Type 4 (Conseil en valeurs mobilières) et de Type 9 (Activités réglementées en matière de gestion d'actifs). Le présent document est destiné uniquement aux «Institutional Investors» ou aux «Corporate Professional Investors», et il n'est en aucun cas destiné à la distribution au public. Le contenu de ce document n'a pas été révisé par la SFC à Hong Kong. Tout investissement implique des risques. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les investisseurs sont invités à consulter le prospectus du/des fonds concerné(s) pour de plus amples détails, et notamment concernant les caractéristiques du/des produit(s) et les facteurs de risque. Le présent document est destiné uniquement aux «Institutional Professional Investors», et il n'est pas destiné à être distribué au public. Le contenu de ce document ainsi que toute pièce jointe ou tout lien internet figurant dans ce document sont fournis uniquement à titre d'information, et ne constituent pas une forme de conseil. Les informations mentionnées dans ce document ne tiennent compte ni des objectifs d'investissement spécifiques, ni de la situation financière ou des besoins en investissement des investisseurs, et elles ne se substituent pas à un conseil professionnel. Il est vivement recommandé à l'investisseur, avant d'effectuer tout investissement, de solliciter les conseils de professionnels indépendants afin de s'assurer du caractère adéquat du produit d'investissement en fonction de ses objectifs d'investissement spécifiques, de sa situation financière et de ses besoins en investissement. Le contenu de ce document ainsi que toute pièce jointe ou tout lien internet figurant dans ce document ont été préparés de bonne foi. UBP AM Asia et l'ensemble de ses sociétés affiliées rejettent toute responsabilité en cas d'erreur ou d'omission. Les informations mentionnées dans le présent document peuvent être devenues obsolètes depuis sa publication. UBP AM Asia ne garantit d'aucune manière que ces informations sont exactes, fiables ou exhaustives. En particulier, toutes informations recueillies auprès de sources externes ne sont pas nécessairement approuvées par UBP AM Asia, et UBP AM Asia n'a vérifié ni leur exactitude ni leur exhaustivité.

Singapour: Le présent document est destiné uniquement aux «Accredited Investors» et aux «Institutional Investors» au sens du Securities and Futures Act (Cap. 289) de Singapour (SFA) tel que précisé ci-après. Les autres personnes ne peuvent recevoir ce document, et ne doivent pas agir sur la base des informations figurant dans ce document, ni s'appuyer sur ces dernières. Les produits ou services financiers auxquels le présent document fait référence sont uniquement accessibles aux clients qui sont des «Accredited Investors» ou des «Institutional Investors» aux termes du SFA. Le présent document n'a pas été enregistré en tant que prospectus auprès de la Monetary Authority of Singapore (MAS). Par conséquent, ce document ainsi que tout autre document ou toute autre publication en relation avec l'offre ou la vente du/des produit(s) concerné(s), ou avec toute invitation à souscrire ou acheter le(s)dit(s) produit(s), peuvent uniquement être diffusés ou distribués, directement ou indirectement, à Singapour aux personnes suivantes: (i) les «Institutional Investors» au sens de la Section 274 et 304 du SFA, ou (ii) les personnes éligibles aux termes de la Section 275(1) ou 305(1) du SFA, ou toute autre personne conformément à la Section 275(1A) ou 305(2) du SFA, et aux conditions spécifiées à la Section 275 ou 305 du SFA, ou (iii) toute autre personne en vertu de toute autre disposition applicable du SFA, conformément aux conditions de ladite disposition. De même, le(s) produit(s) concerné(s) peut/peuvent être offert(s) ou vendu(s), ou faire l'objet d'une invitation en vue d'une souscription ou d'un achat, directement ou indirectement, uniquement auprès des différents types de personnes décrits ci-dessus. Le présent document n'a pas été révisé par la MAS.